PRÉFET
DE LA VENDÉE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires et de la mer

La Roche-sur-Yon, le 16/10/26

Madame la Présidente,

La Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) a examiné, lors de la séance du 7 octobre 2026, le projet de modification n°3 du plan local d'urbanisme intercommunal de la communauté de communes du Pays de Pouzauges.

Le projet s'inscrit dans le cadre de l'article L.151-13 du Code de l'urbanisme relatif aux secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL) et à leur délimitation à titre exceptionnel.

A l'issue des débats, les membres de la commission ont émis, à l'unanimité, un **avis favorable**.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma considération la plus distinguée.

Pour le préfet et par délégation,
le directeur départemental des territoires et de la mer

DIDIER GERARD
1488233

2026.10.16
18:11:58+02'00'

Madame Bérangère Soulard
Présidente de la communauté de communes du Pays de Pouzauges
Maison de l'intercommunalité
18 rue La Fournière BP 10267
85702 Pouzauges Cedex

19, rue Montesquieu – BP 60827
85021 La Roche-sur-Yon Cedex
Tél. : 02 51 44 32 32 – Mél : ddtm@vendee.gouv.fr
Ouverture au public : du lundi au vendredi, de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30